

PEE : PILOTER ET GÉRER LES RISQUES DE SES PRESTATAIRES

Mettre en place une procédure de contrôle des risques relatifs aux sous-traitants stratégiques

1 JOUR, 7 HEURES

CONFORMITÉ

CODE : ARM19

Objectifs de la formation

- Connaître le dispositif réglementaire et normatif en vigueur pour les prestations essentielles externalisées
- Déployer une méthodologie d'identification et d'évaluation des risques liés à l'externalisation
- Mettre en œuvre un dispositif de contrôle permanent et périodique des services externalisés

Animée par

- BERLAND Christophe
Senior Directeur - Actuaire IA,
INVESTANCE

Public concernés

- Compliance Officer, Responsable de la conformité, Responsable de la lutte anti-blanchiment, contrôleurs internes, auditeurs internes, déontologues, responsables des risques opérationnels, Responsable risques, Direction générale, Direction des réseaux, Direction commerciale, Direction Juridique...

Dates

- Niort
13/05/2019
23/09/2019

Quelles exigences réglementaires accompagnent les prestations essentielles externalisées (PEE)

- Préciser les termes de Prestations Essentielles Externalisées ou PEE
- Connaître le contexte réglementaire : les exigences réglementaires liées au contrôle interne et à la maîtrise des risques de sous-traitance
- Quelles sont les principales obligations relatives au dispositif de contrôle et d'audit interne
- Quelles sont les particularités des audits des PEE

Maîtriser les risques et respecter les dispositifs de contrôle de PEE

- Mettre en place une cartographie des risques spécifiques pour les prestations externalisées : typologie et classification des risques, hiérarchisation, établissement des niveaux de surveillance

- **Bordeaux**
13/05/2019
23/09/2019
- **Paris**
14/05/2019
24/09/2019
10/12/2019
- **Lyon**
03/09/2019

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

- Tarif général _____ 995,00 €HT

- Le cas des courtiers indépendants
- Les cas de sous-traitants en chaîne
- Quelle possibilité de délégation des procédures de contrôle
- Savoir auditer ses PEE

Elaboration d'un plan de contrôle des prestations externalisées

- S'appuyer sur les normes de contrôle des prestataires : les connaître, s'assurer du dispositif de continuité en cas de problème
- Savoir rédiger une procédure : quelles particularités
- Reporting : quelles informations demander aux prestataires
- Maîtriser la procédure pour les remontées d'anomalies